

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

n° 04.103

L'An Deux Mille Quatre, le 10 décembre à 18 h 30 le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Henri LE GUEUT, Premier Adjoint au Maire.

DATE DE CONVOCATION

LE 3 DECEMBRE 2004

DATE D'AFFICHAGE

LE 3 DECEMBRE 2004

ETAIENT PRESENTS : MM. LE GUEUT, HUGENDOBLER, Mmes MONTRON, GEOFFROY, LECOMTE, MM. BOISNARD, CHABANEAU, DENIS, Adjointes.
MM. BIRON, BUJARD, CAU, Mmes COURTIN, DOUMECQ, DURAND, M. FAVRE, Mme GRAMMATICO, MM. GUIARD, MERLE, Mmes MOINET, PELTIER, MM. POTENNEC, RAYMOND, SIMONNET, Mme TERRIEN, Melle TURPIN, Conseillers.

ETAIENT REPRESENTES :

M. MOST représenté par Mme MONTRON
M. BOURGEOIS représenté par M. DENIS
Mme BARRAUD-DUCHERON représentée par Mme PELTIER
M. COASSIN représenté par M. BUJARD
Mme CROUE représentée par M. LE GUEUT
Mme ISENDICK représentée par Mme MOINET
Mme JOLY représentée par M. MERLE

ABSENTS-EXCUSES : Mme LABEYRIE.

Nombre de Conseillers
en exercice : 33
Nombre de Présents : 25
Nombre de Votants : 32

Mademoiselle TURPIN a été élue Secrétaire de Séance.

OBJET : SUBVENTION CLASSES DE NEIGE

VOTE : UNANIMITE

Il est proposé au Conseil Municipal d'accorder une subvention exceptionnelle pour 3 classes de neige organisées par les écoles élémentaires Maine-Geoffroy, La Clairière & Jules Ferry.

Le nombre d'enfants pour le séjour qui aura lieu en Janvier 2005 est de :

- 52 pour l'Ecole Maine Geoffroy
- 19 pour l'Ecole La Clairière
- 22 pour l'Ecole Jules Ferry

soit au total 93 Enfants.

Il est proposé d'accorder une subvention de :

- * 12,00 Euros par jour x 10 jours pour les Ecoles La Clairière et Maine-Geoffroy Elémentaire
- * 15,00 Euros par jour X 5 Jours pour l'Ecole Jules Ferry Elémentaire.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- OUI L'exposé du Rapporteur,
- VU L'avis de la Commission des Finances,
- APRES en avoir délibéré,

D E C I D E

- D'attribuer une subvention exceptionnelle pour la réalisation de 3 classes de neige soit :

- . (52 Enfants x 120) = 6 240 Euros pour l'Ecole Maine Geoffroy
- . (19 Enfants x 120) = 2 280 Euros pour l'Ecole La Clairière
- . (22 Enfants x 75) = 1 650 Euros pour l'Ecole Jules Ferry

=====
TOTAL 10 170 Euros

- de verser la subvention de :

- * 6 240 Euros à l'Association Sportive et Culturelle de l'Ecole Elémentaire Maine Geoffroy.
- * 2 280 Euros à la Coopérative Scolaire Ecole Elémentaire La Clairière
- * 1 650 Euros à l'OCCE Coopérative Scolaire Ecole Jules Ferry

- D'imputer la dépense correspondante à l'article 6574 - Fonction 20 du budget de l'exercice 2004.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

**Pour le Maire,
Le Premier Adjoint,
H. LE GUEUT**

**Certifié Exécutoire
Compte-tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 13 décembre 2004
Certifié Conforme
Mairie de Royan
Par délégation du Maire,
Le Directeur Général Adjoint des
Services,**

H. THOMAS